



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur CSPO, Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen et Jens Blatter
Objet Mesures d'urgence visant à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers au niveau cantonal
Date 13.12.2021
Numéro **2021.12.493**

Auteur CVPO, Andrea Amherd-Burgener, Rahel Pirovino-Indermitte, Olivier Imboden et Christian Rieder
Objet Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers
Date 14.12.2021
Numéro **2021.12.528**

Ces postulats demandent au Conseil d'Etat d'élaborer des mesures concrètes au niveau cantonal en vue de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers et d'établir un plan d'action. Le Conseil d'Etat partage les préoccupations des postulants. Diverses mesures sont déjà en cours.

Le Conseil fédéral prévoit une mise en œuvre en deux étapes. La première porte sur la formation. Les cantons devront introduire l'obligation pour les institutions sanitaires de participer à la formation, ainsi que des contributions financières pour les étudiants et pour leur encadrement. La deuxième étape concernera les conditions de travail et les perspectives d'évolution professionnelle.

Le Valais dispose déjà de la base légale nécessaire à la première étape avec la nouvelle loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé. Le canton fixe désormais les objectifs à atteindre par les établissements sanitaires. Pour 2023, une progression de plus de 10% est visée. Toutes les institutions sanitaires devront participer à l'effort de formation en fonction de leur taille et de leur secteur d'activité. Elles seront toutes indemnisées pour l'encadrement des stagiaires et apprentis.

En ce qui concerne les besoins spécifiques pour les soins intensifs et les salles d'opération, l'Hôpital du Valais a été chargé de mettre en œuvre des mesures pour favoriser les formations dans ces domaines et améliorer l'attractivité des professions concernées.

Des travaux sont également en cours avec la Haute Ecole de Santé de la HES-SO Valais Wallis. Dans un premier temps, il est prévu de mettre en place dès l'année prochaine une formation d'actualisation des compétences pour les anciens diplômés sous la forme d'une formation continue d'une courte durée et une formation de reconversion professionnelle sous la forme d'une formation de base en soins infirmiers à temps partiel. Une campagne de promotion de ces formations, soutenue par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), est prévue pour la fin de l'année. D'autres mesures sont envisagées, notamment pour promouvoir la formation, améliorer l'image de la profession, faciliter l'entrée dans le monde du travail et développer des plans de carrière.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième partie de l'initiative, le DSSC, en collaboration avec l'Hôpital du Valais, effectue actuellement des comparaisons cantonales et intercantionales des conditions sociales et salariales du personnel soignant.

Pour rappel, suite au postulat 2021.05.160 demandant une convention collective de travail (CCT) pour l'ensemble du secteur de la santé, une commission a été constituée afin d'examiner la faisabilité d'une CCT pour le secteur des soins de long durée dans notre canton, puis d'une CCT pour l'ensemble du secteur de la santé.

Il est proposé d'accepter ces postulats.

Conséquences sur la bureaucratie : -

Conséquences financières : 20 millions par année selon les premières projections

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : -

Conséquences RPT : -

Lieu, date